

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-1547/15/BC

■ Attribution d'une subvention pour l'animation du réseau Initiative Marseille Métropole - Approbation d'une convention
DPEATSV 15/14212/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le tissu économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est composé majoritairement de très petites entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative fin avril 2011. Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative qui fédère 241 plateformes sur tout le territoire.

Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative, avec la marque suivante : Initiative France.

L'objectif recherché est de rendre cohérent l'ensemble des noms et signes visuels des 230 plateformes et d'augmenter la notoriété du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises.

Initiative Marseille Métropole est l'une des 230 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015

Trois types d'aide y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- Une assistance au montage du projet,
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires),
- Un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de tutorat.

Le renforcement du fonds de prêt d'honneur, a permis de soutenir des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi dans leur grande majorité. Il a également bénéficié à des porteurs rencontrant des difficultés pour accéder « en direct » à un crédit bancaire pour financer leur projet de création – reprise.

L'objectif constant d'Initiative Marseille Métropole est d'améliorer la pérennité des entreprises financées, tout en apportant à ses équipes permanentes et bénévoles les moyens tant logistiques que matériels, de mener à bien leurs missions.

Ses missions portent sur l'accompagnement des porteurs de projets mais également sur la gestion des prêts d'honneur.

Au 31 octobre 2015, 194 entreprises ont été soutenues avec l'octroi de 216 prêts d'honneur en création et reprise, 19 prêts d'honneur « croissance » et 69 prêts « Nacre ».

Au total ce sont 1.704.700 euros en prêts d'honneur accordés et couplés avec 9.926.271 euros de prêts bancaires complémentaires.

Programme d'actions 2016 :

Initiative Marseille Métropole a pour objectifs :

- o De soutenir et de financer par un prêt d'honneur à taux zéro, 219 projets répartis de la façon suivante :
 - 145 créations
 - 55 reprises (fonds de commerces dont activités artisanales)
 - 19 prêts d'honneur croissance
- o Conforter l'intermédiation bancaire avec un effet de levier avec les prêts bancaires complémentaires de 5 avec un taux de couplage de 90%
- o Poursuivre et professionnaliser les actions de suivi :
 - Chefs d'entreprises suivis (suivi technique, parrainage),
 - Sessions de formations avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
 - Réunions thématiques,
- o Assurer une meilleure implantation sur les territoires de Marseille Provence Métropole pour recevoir les porteurs de projet,

Le budget prévisionnel de fonctionnement, pour 2016 est de 714.150 euros contre 681.683 euros pour 2015.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Charges de personnel	482.211 euros
Mise à Disposition (locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature)	
Ville de Marseille	78.739 euros
Autres services extérieurs /	92.610 euros
Services extérieurs :	38.690 euros
Achats, fournitures :	4.700 euros
Action d'accompagnement et de suivi :	17.200 euros
Total des charges :	714.150 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Ville de Marseille Subvention de fonctionnement	216.000 euros
Ville de Marseille Mise à disposition de personnel	110.211 euros
Dispositif Nacre (dispositif Etat avec la Caisse des Dépôts) :	100.000 euros
Mise à Disposition (avantages en nature) Ville de Marseille :	78.739 euros
Région Paca :	52.200 euros
MPM :	30.000 euros
Conseil départemental :	13.000 euros
Etat emplois d'avenir :	12.000 euros
Dispositif Nacre :	100.000 euros
Dispositif Alizé :	15.000 euros
Dispositif 45+ :	15.000 euros
Dispositif financement parrainage :	11.000 euros
Cotisations membres actif et fondateur :	10.000 euros
Subvention de fonctionnement privée (banque, partenaires, entreprises) :	51.000 euros
Total des recettes :	714.150 euros

Le budget prévisionnel ne comporte aucune participation des fonds structurels de l'UE.

Les actions proposées par Initiative Marseille Métropole s'inscrivent dans les orientations de la Métropole.

Il est proposé de participer, au titre de l'année 2016, à l'animation du réseau Initiative Marseille Métropole, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20.000 euros au titre de l'année 2016, à Initiative Marseille Métropole.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Initiative Marseille Métropole

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 90 – Sous-Politique B320.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement Économique
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement économique et emploi

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**